

VOUS ÊTES VICTIME D'UN ACCIDENT DE TRAVAIL OU DE MALADIE PROFESSIONNELLE

AGISSEZ SANS ATTENDRE !

1

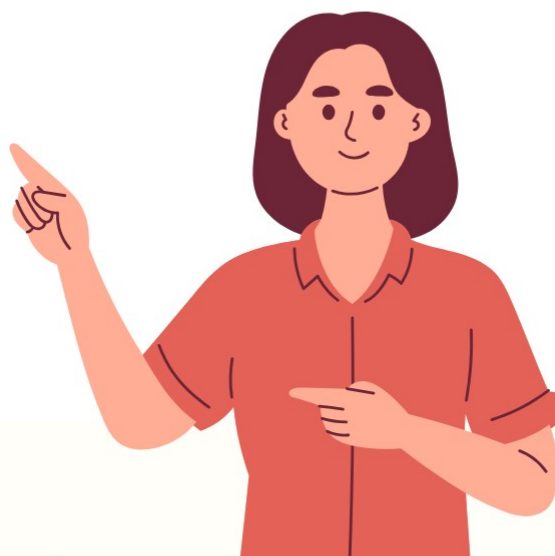
Prévenez
immédiatement votre
hiérarchie/ assistant(e)

2

Consultez votre médecin
traitant (certificat
médical initial)

3

Transmettez à votre Proxi RH
un certificat médical
+
le formulaire de déclaration
d'accident ou de maladie
professionnelle



Consultez l'intranet afin de
voir la procédure complète

DÉLAIS À RESPECTER

ACCIDENT : FORMULAIRE DE DÉCLARATION À
TRANSMETTRE DANS UN DÉLAI DE 15 JOURS

MALADIE PROFESSIONNELLE : FORMULAIRE À
TRANSMETTRE DANS UN DÉLAI DE 2 ANS